

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil seize, le dix neuf janvier**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : Mme Cristine ARNAUD, Mme Anne-Marie PANIER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Cristine ARNAUD en faveur de Mme Nathalie BESSON, Mme Anne-Marie PANIER en faveur de M. Pierre DARDAILLON.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du huit décembre 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Projet éolien

Les conseillers ont reçu par courriel du 19.12.2015 une lettre ouverte du collectif intercommunal "Biotope d'avenir" exposant leur position sur le projet éolien en cours sur la commune.

Un conseiller fait remarquer qu'il est anormal que cette association ait connaissance du mail personnel des élus communaux.

2) Aménagement de sécurité 2016 : rue des Aires

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité de la rue des Aires.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière va être demandée au titre du produit des amendes de police.

L'étude pour l'aménagement a été confiée au cabinet CEREG pour un montant prévisionnel de 39 500 € HT.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour la réalisation de trottoirs.

Un conseiller demande s'il n'y aurait pas lieu de faire un projet global sur ces aménagements routiers.

Monsieur le Maire explique que ce projet existe mais ne peut être finalisé qu'au coup par coup en fonction des possibilités financières de la commune.

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de sécurité 2016 et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

• Baux location des logements communaux

Monsieur le Maire rappelle le principe pris les années précédentes à savoir une révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 4ème trimestre 2015 qui prévoit une augmentation de - 0,01%.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des logements communaux.

3) Bail de location logement école n° 1 "Est"

Renouvellement du bail précaire et révocable à compter du 1er mai 2016 au loyer mensuel maintenu à 340,18 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Bail de location logement école "Centre Est"

Renouvellement du bail précaire et révocable à compter du 1er mars 2016 au loyer mensuel maintenu à 487,15 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Bail de location logement communal 1er étage Presbytère

Renouvellement du bail précaire et révocable à compter du 1er mars 2016 au loyer mensuel maintenu à 298,59 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Bail de location appartement 1 bis rue Gérard Philippe

Révision annuelle du loyer au 1er avril 2016 maintenu à 213,31€ / mois.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Bail de location appartement 1 rue Gérard Philippe

Révision annuelle du loyer au 1er avril 2016 maintenu à 586,62 € / mois.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Critères d'attribution des subventions municipales

Madame HERBé véronique quitte la séance.

La commission "Jeunesse, Sports et Associations" lors de la réunion du 04.12.2015 a souhaité réviser les critères d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016.

Nous devons arrêter par délibération les 5 principes proposés en tenant compte de la réglementation.

Une délibération fixant le montant des subventions sera prise après le vote du budget.

- En ce qui concerne les NAP, il n'est pas possible d'inscrire une nouvelle ligne budgétaire, par contre la commission pourra attribuer une subvention exceptionnelle aux associations intervenant bénévolement.
- Pour les subventions allouées à l'APE en complément de celle de base dans le cadre de l'aide aux activités scolaires (arbre de Noël, sorties de fin d'année), il sera possible de créer sur la dotation APE une subvention spécifique pour le cycle "piscine" après demande de l'école et l'APE règlera directement les factures.

Délibération votée et adoptée par 17 voix pour et 2 abstentions.

19 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

9) Questions diverses

- Aménagement Mairie et construction d'une nouvelle salle communale

L'appel d'offres s'est terminé le 8 janvier 2016 à midi et l'ouverture des plis a eu lieu le 8 janvier 2016 après-midi. 74 offres ont été réceptionnées pour la totalité des 12 lots. Leur analyse se terminera le 25 janvier et une décision devrait être prise mi février.

Calendrier prévisionnel des travaux : 1 mois de préparation du chantier.

Début possible des travaux : avril

- Proposition d'octroi de congés exceptionnels

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion concernant les propositions d'octroi de congés exceptionnels au titre de l'année 2016 :

Le vendredi 6 mai 2016 (Pont de l'Ascension)

Le vendredi 15 juillet 2016 (Pont fête nationale)

Le lundi 31 octobre 2016 (Pont de la Toussaint)

Sachant que traditionnellement deux jours exceptionnels (la veille ou le lendemain de Noël et du Jour de l'An) sont attribués au titre de la "Journée du Maire", le conseil municipal décide de mettre au vote la proposition de l'octroi d'un jour de congé exceptionnel : le 15 juillet 2016.

Décision prise à l'unanimité.

- Fournir la liste détaillée et chiffrée des projets à inscrire au budget primitif 2016, avant le 15 février 2016.
- Mise en vente d'un terrain communal quartier "La Roquette" d'une surface de 1 400 m². Renseignements obtenus auprès de la Mairie. Un affichage sera effectué aux panneaux municipaux.

Informations

- La population de Saint-Victor-la-Coste donnée par l'INSEE au 01.01.2013 est de 2 024 habitants.
- Cabines téléphoniques : ORANGE ne pratique plus l'entretien des cabines téléphoniques. Leur enlèvement sera demandé.
- Un indicateur de bruit à la cantine va être installé prochainement. Une information sera donnée aux enseignants et aux enfants pendant le temps de cantine. Un retour d'expérience sera communiqué au prochain conseil d'école.
- Extension de FM Logistique
Des travaux d'agrandissement de la plateforme de stockage avec augmentation de l'activité devrait entraîner la création de 50 emplois environ.
Une cellule de recrutement va être mise en place à la Maison de l'Entreprise composée de représentants de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et de FM Logistique (jury de recrutement, examen des candidatures, entretiens et embauches).
Profil de poste : emploi posté, formation souhaitée CACES, recrutement personnel compétent.
Le recrutement se fera au 1er trimestre 2016 pour une embauche éventuellement en septembre.
Les candidatures peuvent être déposées en Mairie sous pli cacheté comprenant une lettre de motivation accompagnée d'un CV, qui seront transmises à la cellule de recrutement.
- Un conseiller demande où en est la création de la commission "sécurité école". L'information a été donnée lors du dernier conseil d'école. A ce jour aucune candidature.
- Un berger a demandé à la commune l'autorisation de faire paître ses moutons dans les bois au Sud de la commune. Il est en relation avec le président de la Société de chasse. Si un accord est donné, une convention sera conclue.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H00